L'EAU, NOTRE BIEN COMMUN

Des Pyrénées à la Garonne, la concertation est ouverte !

LE SAGE DES BASSINS VERSANTS DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

SYNTHÈSE DU DOSSIER DE CONCERTATION

Élaboré collectivement par les acteurs du territoire réunis au sein de la Commission locale de l'eau, le SAGE est un document à portée juridique qui précise les mesures de gestion durable de l'eau. Il s'agit de rechercher un équilibre durable entre la protection de la ressource en eau, des écosystèmes aquatiques et la satisfaction des différents usages : un exercice complexe, qui de plus est dans le contexte du changement climatique dont les effets se font sentir de manière croissante.

Réunions, ateliers, participation en ligne... de nombreux moyens sont à votre disposition pour que vous puissiez vous informer et donner votre avis sur ce sujet.

Un dossier de concertation est ainsi à votre disposition pour tout connaître des thèmes très variés qui seront abordés au cours de la concertation. Le présent document en dresse une synthèse des principaux enjeux.

Pour gérer ensemble et durablement l'eau, notre bien commun, faites entendre votre voix et participez à la concertation !

Un travail partenarial, porté par le Département de l'Ariège

L'élaboration du SAGE est le fruit d'un travail partenarial ; rassemblés au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), les collectivités territoriales, services de l'État, acteurs économiques et associatifs actuellement sur la phase « tendances, scénarii et stratégie » du SAGE.

Sur le plan opérationnel, le Conseil Départemental de l'Ariège a été désigné comme structure porteuse du SAGE BVPA. À ce titre, il anime la CLE, conduit les études et organise la présente concertation.

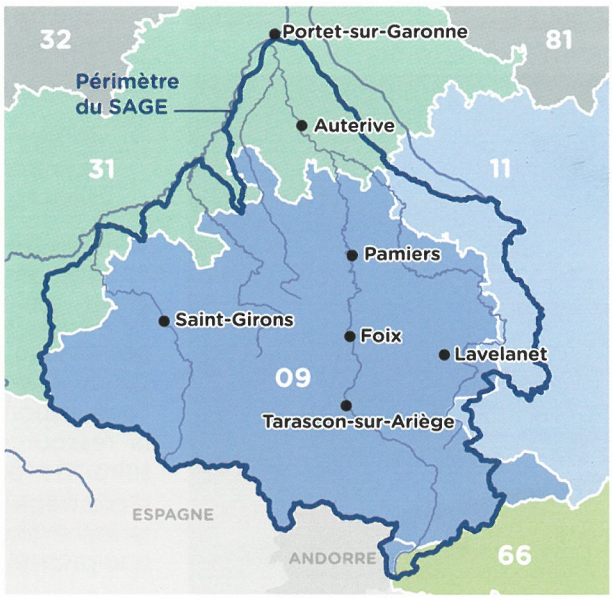

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · eau GRAND SUD-OUEST · La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée · TOUJOURS LÀ POUR VOUS Ariège Pyrénées le Département 09 · SAGE BASSINS VERSANTS DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

DES ENJEUX MULTIPLES, POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

Le diagnostic de l'eau sur le territoire a permis de faire émerger une vision partagée des enjeux, présentés ici et auquel le SAGE devra répondre.

Un territoire confronté au changement climatique

Les Pyrénées Ariégeoises n'échappent pas au changement climatique. Quel que soit le scénario des dernières projections climatiques du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), la température moyenne va continuer d'augmenter sur l'ensemble du périmètre du SAGE BVPA.

Réduction des débits, étiages plus sévères, les effets du réchauffement auront une influence à la fois sur les écosystèmes et sur nos usages de la ressource en eau. Il est de notre rôle d'anticiper dès maintenant ces évolutions en prévoyant les adaptations nécessaires.

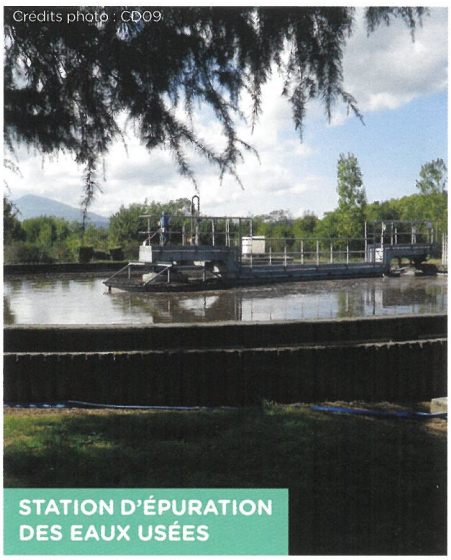
Crédits photo : CD09

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Crédits photo : CD09

RAMPE D'IRRIGATION

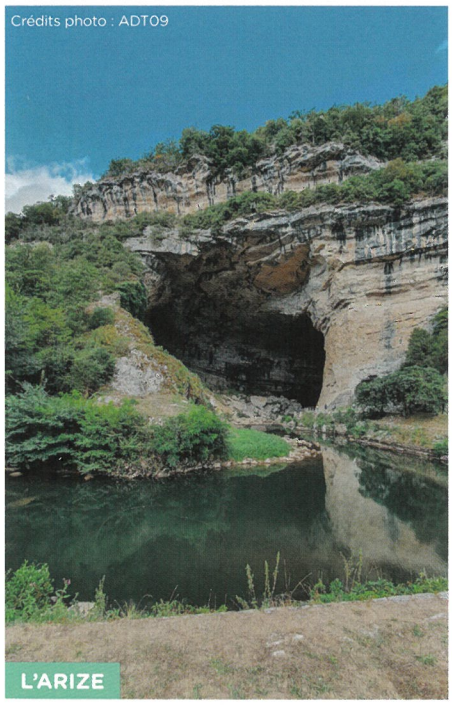
Crédits photo : ADT09

L'ARIZE

Le partage de l'eau

Alors que le changement climatique rendra la ressource en eau d'autant plus rare et précieuse, le thème du partage de l'eau représente un sujet central de cette concertation.

Deux objectifs sont à concilier ;

- Satisfaire les besoins en eau de la population et des activités économiques du territoire ;
- Anticiper les conséquences du changement climatique.

Avant de considérer les mesures à prendre, le SAGE devra également évoquer les moyens de renforcer l'acquisition des connaissances sur la ressource en eau dans le territoire. De plus, avant toute notion d'arbitrage entre différents usages, la recherche d'économies d'eau est une priorité partagée.

À noter enfin que pour ces réflexions, le territoire du SAGE n'est pas isolé de ses voisins, avec lesquels il entretient au contraire d'étroites relations d'interdépendance.

La qualité de l'eau

L'un des enjeux majeurs de la gestion de l'eau consiste à garantir à la population du territoire une eau potable de qualité et en quantité suffisante. De ce point de vue, le territoire s'avère hétérogène, entre les zones montagneuses peu peuplées et parfois dépendantes d'une ressource unique, et les zones plus densément peuplées, aux réseaux interconnectés.

De manière générale, sécuriser et améliorer l'accès à l'eau potable suppose notamment la poursuite des efforts en matière d'amélioration des réseaux. Sur ce sujet, au-delà des aspects techniques, les réflexions portent aussi sur l'acceptabilité des mesures envisagées et leur coût.

LOUTRE DE RIVIÈRE

CRUE DU SALAT

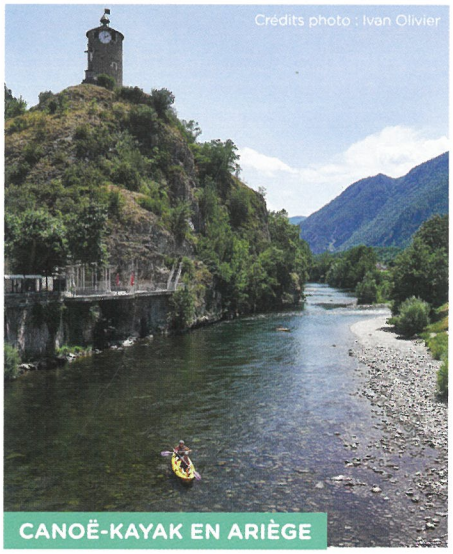

CANOË-KAYAK EN ARIÈGE

La protection de la biodiversité

En matière de biodiversité, le SAGE permet de coordonner les acteurs et d'établir des règles favorisant la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Ceux-ci représentent en effet une richesse particulière sur notre territoire. Or, ils rendent des services écologiques fondamentaux (auto-épuration des rivières, régulation des volumes d'eau, régulation des températures, biodiversité, etc.).

Plus généralement, la richesse et la variété des milieux naturels permettent la présence d'une faune variée, dont certaines espèces sont devenues emblématiques des Pyrénées (calotriton, desman). Cette richesse est exposée aussi bien aux pressions humaines qu'au changement climatique, sans oublier la menace que représentent les espèces invasives.

Un aménagement du territoire vertueux doit donc tenir compte de la nécessaire préservation de ces milieux, ainsi que de leurs interconnexions (principe de la trame verte et bleue).

La prévention des risques

Un enjeu particulier porte sur l'espace alluvial, terme désignant les espaces constitués en fond de vallée par le dépôt des alluvions (galets, graviers, sables, etc.) déposés par les rivières. Historiquement, ce sont ces milieux qui connaissent les pressions humaines les plus fortes, puisque s'y concentrent l'urbanisme, les infrastructures de transport, extraction de granulats et autres industries, etc.

La gestion de ces zones implique donc de penser à la fois les impacts de l'activité humaine sur les milieux aquatiques, mais également la forte exposition des enjeux humains aux risques hydrauliques. En effet, les infrastructures humaines viennent souvent contraindre ce parcours naturel des cours d'eau, impliquant parfois des conséquences importantes sur les activités humaines en cas de crue. Cela souligne l'importance de mesures de gestion collectives et individuelles (plans de prévention des risques, entretien des berges, maintien ou reconquête de zones de ralentissement des crues, systèmes d'alerte, etc.).

Dans ce domaine, l'aménagement du territoire doit concilier cet enjeu de prévention avec le développement économique et la dynamique des territoires.

Le maintien des activités économiques liées à l'eau

L'eau est ancrée dans l'histoire de l'aménagement et du développement des vallées des Pyrénées Ariégeoises. Au centre des réflexions du SAGE BVPA se trouvent ainsi les modalités qui permettront de concilier la préservation de l'environnement avec le maintien des activités économiques.

La production d'énergie grâce à l'hydroélectricité constitue un enjeu important pour notre territoire de montagnes, dans le respect de l'équilibre des milieux naturels.

L'agriculture revêt ainsi une importance considérable sur le territoire, où elle représente 5% des emplois (contre 2,4% en France). Les activités agricoles sont variées, de l'élevage montagnard aux grandes cultures de plaine, que l'irrigation rend très dépendantes du partage de l'eau. Dans ce secteur globalement vulnérable, les enjeux de gestion de l'eau ne peuvent pas être découplés des enjeux socio-économiques.

Par ailleurs, le tourisme, qui représente 8% des emplois du territoire, comporte de nombreuses activités en lien avec l'eau (pêche, baignade, thermalisme, etc). Une réflexion s'impose ici sur la conciliation et l'encadrement des différents usages. Par ailleurs, un enjeu de diversification s'impose pour certaines vallées très dépendantes des sports d'hiver et fragilisées par le réchauffement climatique.

DU 1ER FÉVRIER AU 30 AVRIL, PARTICIPEZ À LA CONCERTATION !

Conformément à l'esprit de dialogue qui préside à l'élaboration de ce SAGE, le choix a été fait d'associer le public au travers d'une concertation volontaire, au titre de l'article L121-17 du code de l'environnement. Au cours de ces trois mois, tout citoyen et toute citoyenne auront donc l'occasion de s'informer et de donner leur avis sur ce sujet.

À l'issue de ces trois mois, le Conseil Départemental de l'Ariège, en tant que structure porteuse du projet, rendra compte d'une part de la manière dont elle intègrera les enseignements de la concertation à l'élaboration du SAGE BVPA, et d'autre part de la manière dont le public continuera à être associé tout au long au projet.

Il est en effet prévu que le dialogue avec le public se tienne tout au long de l'élaboration du SAGE, selon des modalités à définir, jusqu'à l'enquête publique prévue au terme de la procédure.

Deux garants indépendants pour veiller à la qualité de la concertation

Sollicitée par le Conseil Départemental de l'Ariège, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné pour cette concertation deux garants, Anne-Isabelle Pardineille et Jean-François Coumel.
Ces personnalités indépendantes seront chargées, tout au long de la concertation, de veiller à ce que le public dispose de tous les moyens d'information et d'expression nécessaires. Ils publieront un bilan en fin d'exercice.

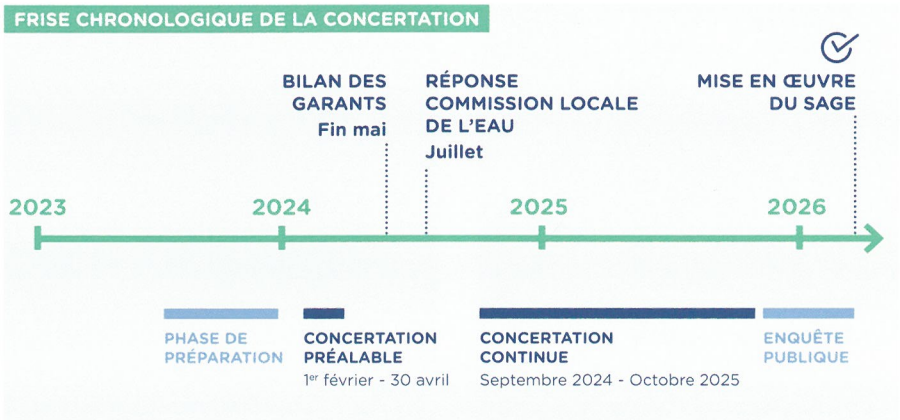

Comment s'informer et participer

Plusieurs rencontres sont prévues sur l'ensemble du territoire, sous des modalités variées afin que chacun puisse participer en fonction de ses disponibilités et de ses centres d'intérêt.

- **Une réunion de lancement** (inscription recommandée) aura ainsi lieu à Foix le 1er février 2024 ; elle marquera le démarrage officiel de la concertation, permettra d'en présenter les enjeux et modalités.
- **Trois ateliers thématiques** (inscription recommandée), répartis sur tout le territoire, vous donneront l'occasion de vous exprimer sur les enjeux liés à l'eau.
- **Six temps de mobilisation dans l'espace public** seront organisés. Ils permettront d'aller directement à la rencontre des citoyens sur les marchés.
- **Un ciné débat** sera organisé pour discuter des enjeux de l'eau autour du film « Paysans du Ciel à la Terre ».
- **Trois visites de site** (inscription obligatoire) seront planifiées autour de lieux à forts enjeux pour le territoire et la question de l'eau.
- **Une animation scolaire** sera organisée à l'occasion de la journée mondiale de l'eau. D'autres animations seront également programmées dans les établissements scolaires du périmètre du SAGE durant la concertation.
- **Un questionnaire en ligne** sera proposé pendant le temps de la concertation, pour permettre à chacun et chacune de partager son avis sur le SAGE et sa perception des enjeux.
- Enfin, **une réunion de restitution de la concertation** (inscription recommandée) sera organisée à Foix fin avril, elle permettra de présenter les enseignements de ces trois mois d'échanges.

Retrouvez toutes les informations détaillées sur ces événements, horaires, lieux et modalités d'inscription sur le site internet du Département de l'Ariège.

www.ariege.fr